

Reconnaissance des éléments humains pouvant impacter la sécurité

MODULE DE FORMATION EN E-LEARNING

Public

Ce module e-learning s'adresse :

- aux Managers et chefs d'équipe ;
- aux Responsables sécurité ;
- aux cadres et agents de maîtrise ;
- à toute personne ayant une fonction d'encadrement.

Prérequis

- Ordinateur / tablette / smartphone
- Navigateur Internet (Windows/Mac)
- Nos modules sont développés en HTML5. Mise à disposition sur demande d'une version Flash. (Technologie non maintenue par les navigateurs récents.)

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, l'apprenant sera, notamment, capable de :

- comprendre le lien entre la sécurité et les facteurs humains ;
- comprendre pourquoi les règles sont respectées ou non.

Média

Ce module est constitué d'animations multimédia : vidéo, 2D / 3D, photographies.

Durée : 30 minutes

Tarif : nous consulter*

Généralités

Les règles de sécurité permettent d'atteindre un objectif de sécurité. Elles sont conçues pour protéger l'opérateur de toute atteinte à sa santé. Et pourtant, les règles ne sont pas toujours respectées !

Ce module de formation vous permettra de mieux comprendre le comportement humain en situation de travail. Il vous aidera à progresser dans la nécessaire prise en compte des facteurs humains dans la prévention des risques au travail.

Ce module est sous-titré pour les sourds et malentendants



Contenu du Module

Partie 1 : Formation

Chapitre 1 : Sécurité et facteurs humains.

Définitions, Explication du processus théorique d'une règle, Les facteurs humains pouvant impacter la sécurité, Les facteurs aggravants, Les écarts intentionnels et non-intentionnels, Les notions d'intention et d'attention.

Chapitre 2 : De la perception du risque au respect des règles ou non.

Processus de perception du risque Le rôle des facteurs humains, Processus de prise de décision.

Partie 2 : Évaluation

A l'issue de chaque chapitre, la formation est complétée par une synthèse de l'essentiel à retenir. Ensuite l'apprenant est évalué

Dispositif de suivi de l'exécution des résultats

- Évaluation notée des résultats de la formation
- Évaluation de satisfaction de la formation
- Attestation de formation si les compétences sont validées.